



CLUB DES RETRAITES

Conciergerie

42 rue Charles Robin 01000 Bourg

Relevé de décisions du bureau, réuni le 12 janvier 2024 à la conciergerie.

- **1-Point sur la liste des adhérents :**

La liste des adhérents inscrits au titre de 2023-2024 est finalisée.

La vingtaine d'adhérents de la saison précédente non réinscrits pour l'année en cours recevront un mail de bons vœux pour l'année 2024 sur lequel il leur sera rappelé la possibilité de renouveler leur inscription s'ils le souhaitent.

- **2-Trombinoscope :**

2 versions du trombinoscope des membres du bureau et des animateurs d'activité sont prêtes à être diffusées, l'une en mode épurée (sans n° de téléphone) sur le site du club des retraités Mgen, l'autre en mode complet (avec n° de téléphone) aux adhérents.

- **3-Manifestation « Galette de la nouvelle année » : 16/01/2024 de 14h à 17h en salle des Dîmes**

Etablissement de la liste des choses à faire et répartition des tâches entre les membres du bureau le jour J.

Préparation de la salle le jour même dès 13h. Rangement et nettoyage faits pour 17h au plus tard.

- **4-Réservation de la salle pour l'ADI de la saison 2024-2025 :**

La date fixée initialement au 20/09/24 a été modifiée le 16 janvier, les animations ayant lieu le MARDI et non plus le vendredi à compter de cette année. L'ADI est donc fixée au MARDI 17 Septembre à l'Alagnier et figure dans le planning réservé par la MGEN auprès de l'AGLCA.

- **5-Liens avec les autres clubs seniors Mgen :**

La MGEN nationale procède au recensement des clubs Santé Seniors dans les départements pour mieux en connaître le fonctionnement.

En attendant un éventuel résultat de cette enquête, les membres de notre bureau sont invités à réfléchir aux différentes questions qui pourraient être posées aux clubs santé seniors de la région Auvergne Rhône-Alpes aux fins d'établissement d'un questionnaire commun à utiliser lors de leurs futurs échanges avec les interlocuteurs de ces clubs. L'une des questions devrait porter sur les modalités de financement de leurs activités.

- **6-Perspectives financières 2024-2025 :**

- ❖ Echanges avec le président de la section Mgen 01 :

- ✓ 1° Montant de l'adhésion au club santé seniors :

Le comité de gestion prochain devrait valider le coût de l'adhésion proposé par le bureau du club santé seniors et maintenu à 13.00€.

Cette cotisation alimente le budget MGEN 01, qui sert à financer les dépenses de fonctionnement du club santé seniors, telles que les dépenses liées aux consommables informatiques, frais de bouche pour les pots...

La Mgen ne prend pas en charge les activités sportives.

- ✓ 2° Modification du mode de faire pour les prochaines inscriptions :

Une fiche d'inscription par personne et 1 chèque regroupant les cotisations Mgen 01 et USFEN FP01 de la personne au lieu de 2 chèques distincts comme précédemment.

Cas des adhérents en couple, une fiche d'inscription par personne et un seul chèque regroupant l'ensemble des cotisations dues par le couple.

- ❖ Proposition du bureau du club santé seniors sur les perspectives financières 2024-2025 sur la base de 200 adhérents (189 adhérents à ce jour)

-Dans l'hypothèse où la MGEN achèterait pour le compte du club santé seniors, un vidéo projecteur, l'USFEN 01 acquerrait un ordinateur.

-Ressources financières prévues sur la base de 200 adhérents dont 160 licenciés 2FOPEN (idem 2022 et 2023) :

- ✓ Gérées par la MGEN : $13€ \times 200 = 2600€$ (participation des adhérents aux frais de fonctionnement du club santé seniors)
- ✓ Gérées par l'USFEN : $7€ \times 200 = 1400€$ (cotisation USFEN) + 1320€ (Participation MGEN de 1€ par adhérent au club et rétrocession sur licences 2FOPEN). Soit un total de **2720€** (pour les activités sportives et autres charges non prises en compte par la MGEN)

pour le bureau du club,

Isabelle Rousiere

